

Avril 2022

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Mars 2022 : la part du gazole est au plus bas depuis 35 ans

En mars 2022, 12 656 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 17 % par rapport à mars 2021. Ce dixième repli consécutif est dû à la pénurie de semi-conducteurs. Il s'agit de la plus longue série de baisses depuis celle de 2012/2013 qui était liée à la baisse des aides de l'État. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs sont en repli de 8 % par rapport à la période d'avril 2020 à mars 2021, au cours de laquelle les deux premiers confinements avaient pourtant déjà provoqué une chute des immatriculations. Ils sont loin d'avoir retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire, en recul de 12 % par rapport à la période d'avril 2018 à mars 2019.

Les ventes de voitures particulières et commerciales ont représenté 56 % des immatriculations du mois de mars. Elles sont en baisse de 16 % par rapport à mars 2021. Les modèles gazole n'ont rassemblé que 17 % des voitures neuves immatriculées au cours du mois, soit le plus faible ratio depuis 1987, début d'une diésélisation du parc français alors encouragée par une fiscalité avantageuse.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a chuté de 36 % en mars. Sur un an, ses ventes ont reculé de 15 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mars 2022

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 629	1 543	474	1 068	1 411	7 125
Cyclomoteur	190	110	37	76	180	593
Motocyclette	295	141	56	133	173	798
Tricycle et quadricycle à moteur	70	44	18	28	47	207
Remorque légère et caravane	253	113	73	116	158	713
Camping-car	127	45	27	32	73	304
Autobus et autocar	30	2	-	7	3	42
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	126	60	32	17	67	302
Camionnette	646	303	95	157	315	1 516
Camion	27	19	5	27	24	102
Tracteur routier	103	38	69	17	51	278
Remorque lourde	11	5	3	7	9	35
VASP (hors UDVP et camping-car)	39	12	5	9	69	134
Tracteur agricole	74	116	114	95	108	507
Ensemble	4 620	2 551	1 008	1 789	2 688	12 656

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

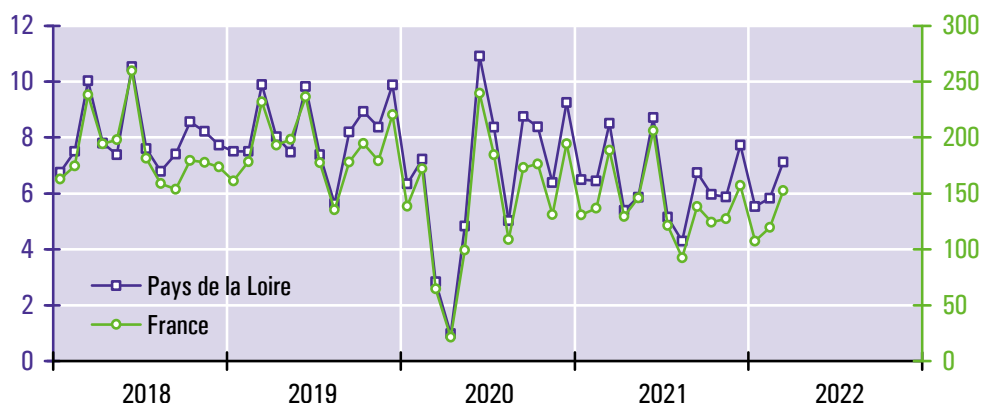
1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En mars 2022, 7 125 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 16 % par rapport à mars 2021, inférieure à celle observée en France (- 19 %). En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont diminué par rapport à la période d'avril 2020 à mars 2021 (- 12 % dans la région et - 9 % dans l'Hexagone), qui avait pourtant été affectée par deux épisodes de confinement des habitants et de fermeture des concessions.

La chute des immatriculations, observée depuis dix mois, s'explique principalement par la pénurie mondiale de puces électroniques, qui touche les usines automobiles. Le phénomène devrait se poursuivre dans les prochains mois, en raison d'une part de la résurgence du Covid-19 dans certains pays asiatiques producteurs de semi-conducteurs, d'autre part de la guerre en Ukraine (le pays représente plus de la moitié de la production mondiale de néon, un gaz rare nécessaire à la fabrication de micro-composants).

Dans ce marché en récession, le verdissement du parc s'est poursuivi. En mars, les modèles électriques et hybrides rechargeables ont représenté 21 % des ventes de voitures, contre 15 % un an auparavant. À contrario, le diesel a continué de perdre du terrain. Sa part, qui a atteint son maximum en 2008 (77 %), ne s'est élevée qu'à 17 % en mars et à 22 % au cours des douze derniers mois. Il faut remonter à 1986 (19 %) et à 1987 (23 %) pour trouver des ratios comparables. Le recul du gazole s'explique par la perte de son avantage fiscal vis à vis du sans-plomb et par les subventions à l'achat de voitures électriques.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

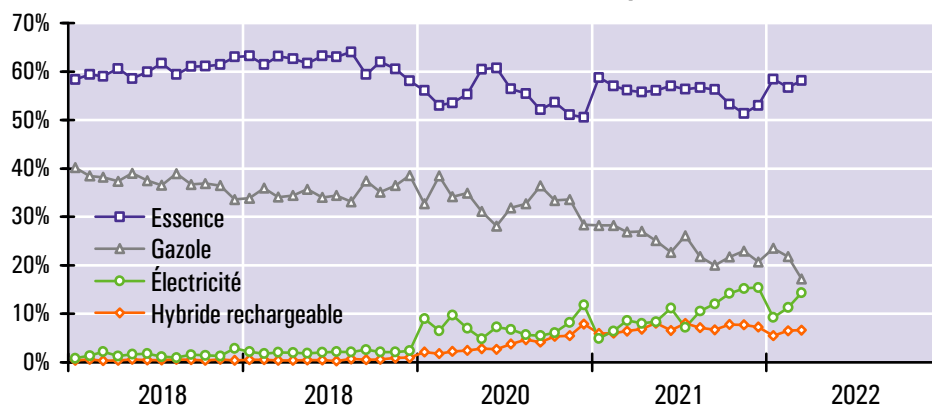
	Mars 2022			Avril 2021 à mars 2022		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 629	37 %	- 20 %	28 859	39 %	- 13 %
Maine-et-Loire (49)	1 543	22 %	- 10 %	15 001	20 %	- 10 %
Mayenne (53)	474	7 %	0 %	4 707	6 %	- 15 %
Sarthe (72)	1 068	15 %	- 19 %	10 764	15 %	- 13 %
Vendée (85)	1 411	20 %	- 18 %	14 864	20 %	- 10 %
Essence	4 140	58 %	- 13 %	41 352	56 %	- 12 %
Gazole	1 228	17 %	- 46 %	16 576	22 %	- 36 %
Électricité	1 022	14 %	+ 39 %	8 667	12 %	+ 43 %
Hybride rechargeable	475	7 %	- 13 %	5 232	7 %	+ 24 %
Autres motorisations	260	4 %	+ 63 %	2 368	3 %	+ 84 %
Personnes morales	3 245	46 %	- 28 %	38 213	52 %	- 5 %
Personnes physiques	3 880	54 %	- 2 %	35 982	48 %	- 18 %
Ensemble	7 125	100 %	- 16 %	74 195	100 %	- 12 %

¹ Évolution entre les immatriculations de mars 2022 et celles de mars 2021

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

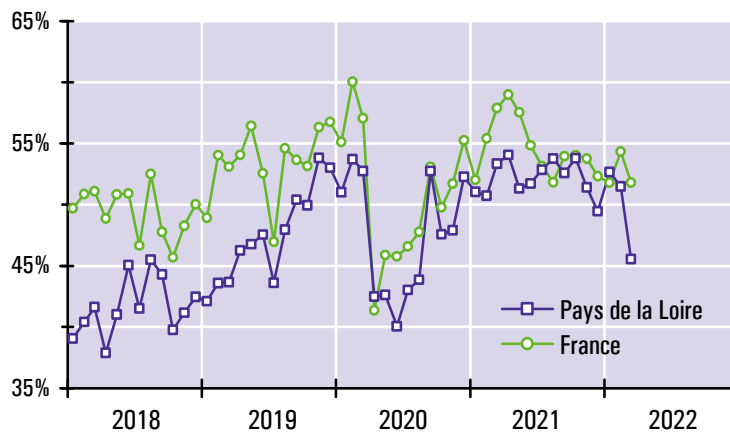


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La hausse de la part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) est une tendance de fond du marché automobile, liée à la dissociation croissante entre propriété et usage de la voiture, marquée notamment par le succès des formules de location (LOA, LDD, ...).

Au cours des douze derniers mois, les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) n'ont ainsi représenté que 48 % des ventes de voitures neuves dans les Pays de la Loire. Pour mémoire, cette part était de 52 % en 2019 avant la crise sanitaire et de 70 % en 2009.

Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

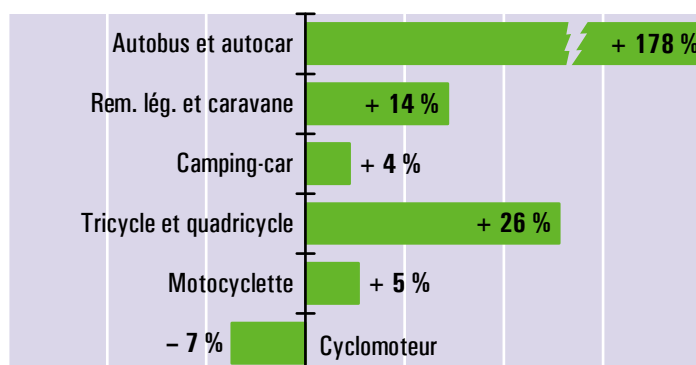
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de mars ont diminué de 8,4 % par rapport au même mois de 2021. En revanche, sur les douze derniers mois, les immatriculations de cinq des six catégories de véhicules se sont accrues en contrecoup de l'effondrement des marchés lors des confinements de 2020. Le segment des autobus et des autocars est dans un cycle de très forte croissance (+ 178 %) liée au début de plusieurs contrats d'exploitation de lignes interurbaines de transport.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont diminué de 31 % par rapport à mars 2021. 68 % d'entre-elles sont des camionnettes. La chute des ventes observée lors des sept derniers mois est la conséquence de la très forte dégradation de la situation financière des entreprises de transport, due à l'envolée du prix des carburants.

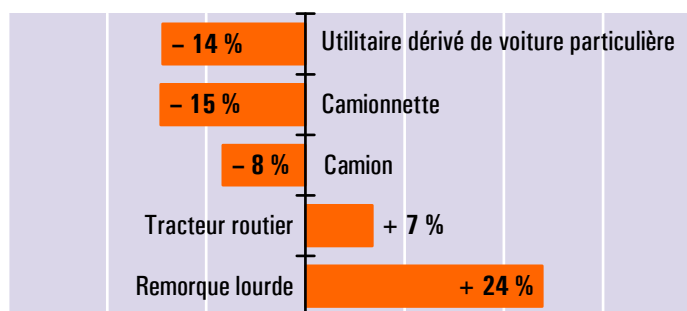
Les ventes de tracteurs agricoles ont progressé de 6,7 % en mars et de 6,4 % au cours des douze derniers mois. Dans des volumes quatre fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en recul de 18 % en année glissante.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

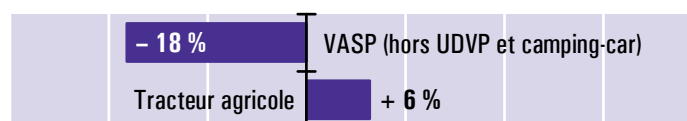
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (avril 2021 à mars 2022) et celles des mêmes mois un an auparavant (avril 2020 à mars 2021)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm³ et de vitesse supérieure à 50 km/h.

Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2022